

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE ÉDITÉE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



DOSSIER : **LE LOGEMENT D'ABORD**
RENCONTRE : **UN SAMEDI AUTREMENT**
UNE PROMOTION EXISTENTIELLE

LÉGENDE PHOTO : SUR LES TOITS DE PARIS

N°261
MARS 2019

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE / contact@fndsa.org / www.fndsa.org

HÉBERGEMENT D'URGENCE

■ ANTENNE FAMILLES URGENCE

90 PLACES
QUARTIER BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE



■ AUBERGE DES FAMILLES

60 PLACES
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON



■ CENTRE GABRIEL ROSSET

166 PLACES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



■ FOYER DARDILLY URGENCE

90 PLACES
AV. PORTE DE LYON / 69570 DARDILLY



■ VILLAGE FAMILLES

90 PLACES
1 RUE KARL MARX / 69120 VAULX-EN-VELIN



■ CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

16 PLACES
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE



■ HALTE DE NUIT L'ESCALE

57 PLACES
24 BD JULES CARTERET / 69007 LYON



■ LE 122

25 PLACES CHRS* URGENCE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



■ FOYER DARDILLY INSERTION

70 PLACES
AV. PORTE DE LYON / 69570 DARDILLY



■ FOYER LA CALADE

27 PLACES CHRS*
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE



■ MAISON DE RODOLPHE

■ 46 PLACES CHRS* URGENCE
■ 28 PLACES CHRS* INSERTION
■ 22 PLACES CHRS* JEUNES (EN DIFFUS)
105 RUE VILLON / 69008 LYON



■ RÉSIDENCE LE BORDEAUX

■ 114 PLACES ANTENNE
■ 54 PLACES LASOIE
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON



■ RÉSIDENCE CATHERINE PELLERIN

12 PLACES MAISON RELAIS
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON



■ RÉSIDENCE LES HORTENSIAS

21 PLACES MAISON RELAIS
68 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON



■ RÉSIDENCE LE « 85 »

20 PLACES
85 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON



SANTÉ

■ LITS DE REPOS

12 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



■ LIEU HYGIÈNE

■ POINT SANTÉ
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



INSERTION PROFESSIONNELLE

■ ATELIER ENTRETIEN

NETTOYAGE / BUANDERIE / MAINTENANCE
18 POSTES ACI**
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER MENUISERIE

7 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSPORT / COLLECTE

13 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI OBJETS

18 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI TEXTILE

28 POSTES ACI**
51 AV. F. ROOSEVELT / 69150 DÉCINES

■ DÉPÔT DE DONS

6 POSTES ACI**
■ 8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON
■ 85 RUE S.GRYPHE / 69007 LYON
■ 21 RUE BERJON / 69009 LYON
■ 51 AV. ROOSEVELT / 69150 DÉCINES

■ DONNERIES (DÉCHETTERIES)

■ CHAMPAGNE-AU-MONT D'OR
■ FRANCHEVILLE
■ LYON-VAISE
■ SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES
■ SAINT-PRIEST



ACCUEIL DE JOUR

■ ACCUEIL LA MAIN TENDUE

60 PERSONNES PAR JOUR
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

■ ACCUEIL MAISON DE RODOLPHE

80 PERSONNES PAR JOUR
105 RUE VILLON / 69008 LYON

■ ACCUEIL SAINT VINCENT

60 PERSONNES PAR JOUR
10 RUE BELLÈVRE / 69005 LYON

■ LA RENCONTRE

40 PERSONNES PAR JOUR
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON



HÉBERGEMENT D'INSERTION

■ ANTENNES FAMILLES INSERTION

125 PLACES
■ BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
■ 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE



■ LA CHARDONNIÈRE

74 PLACES (DONT 63 CHRS*)
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



PLAN DU DISPOSITIF FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

*CHRS : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE / **ACI : ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION / ****AAVA : ATELIER D'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE

ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE **MISSION TRANSVERSALE** PRÉSENTE DANS TOUTES LES AUTRES ACTIVITÉS. PAR EXEMPLE :

- ATELIER VÉLO (AAVA****)
- SERVICE LE MONDE NOUVEAU
- SERVICE ACTION FAMILLES
- MISSION LOGEMENT
- PARCOURS ÉVOLUTIF DE RETOUR VERS LE LOGEMENT PAR L'EMPLOI
- MISSION EMPLOI-FORMATION
- PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

■ ■ L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SANTÉ SONT DES ACTIVITÉS TRANSVERSALES, PRÉSENTES DANS TOUTES LES MISSIONS DU FOYER

BRIC A BRAC

■ DÉCINES-CHARPIEU

12 RUE ÉMILE ZOLA
69150 DÉCINES-CHARPIEU

■ LYON-CROIX-ROUSSE

19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

■ LYON-RUE DE TOULON

17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

■ LYON-VAISE

21 RUE BERJON / 69009 LYON

■ OULLINS

6 RUE PIERRE SÉMARD
69600 OULLINS

■ VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

■ VESTIAIRE D'URGENCE

82 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON

CAPACITÉS D'ACCUEIL MAXIMUM

■ HÉBERGEMENT URGENCE

569 PERSONNES

■ HÉBERGEMENT INSERTION

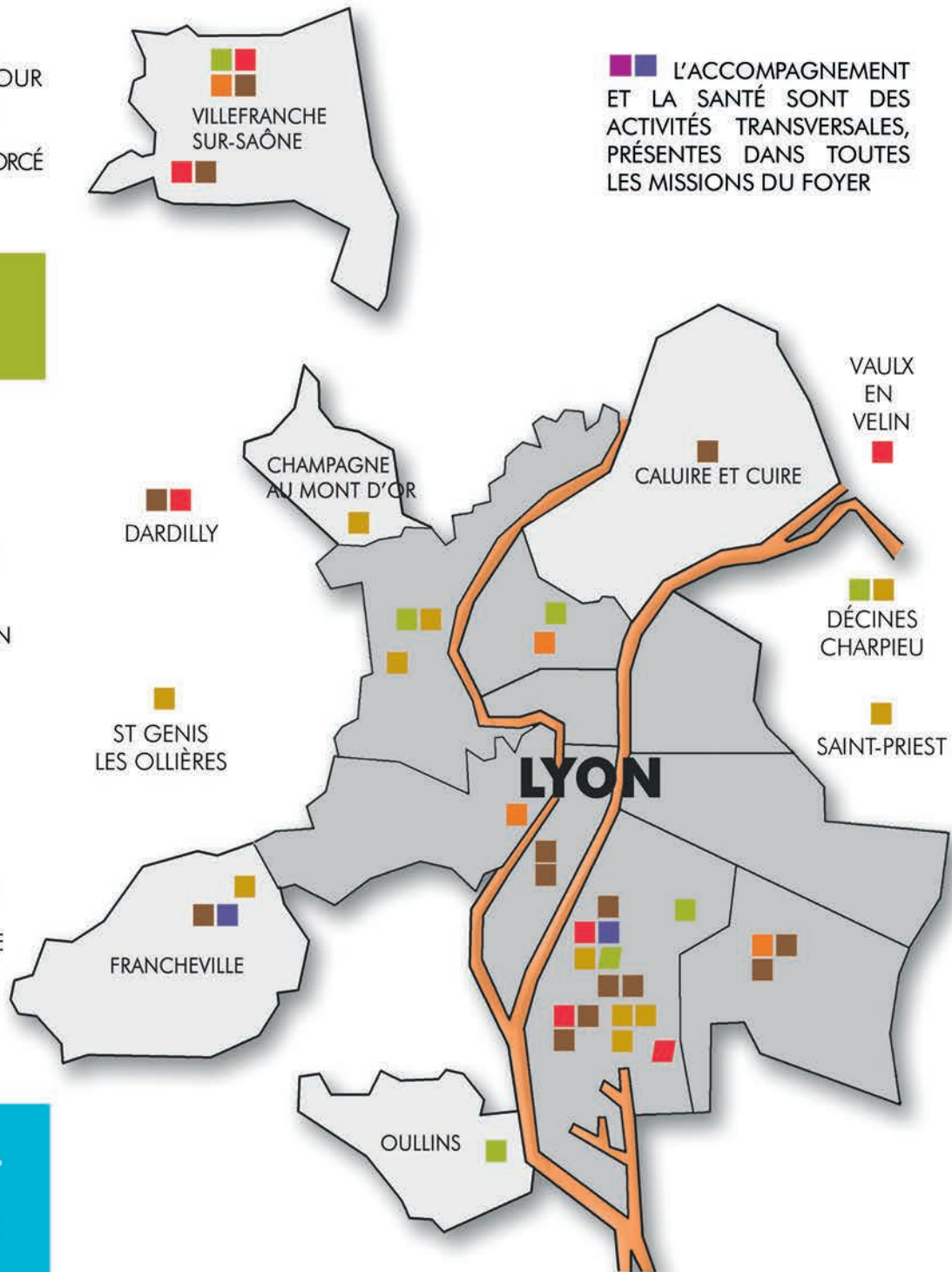
638 PERSONNES

■ SANTÉ

12 LITS DE REPOS

■ ACCUEIL DE JOUR

240 PERSONNES PAR JOUR



FEMME ISOLÉE



COUPLE



FAMILLE



HOMME ISOLÉ



TRÈS JEUNES ENFANTS



ACCUEIL AVEC ANIMAUX



HÉBERGEMENT D'URGENCE



HÉBERGEMENT D'INSERTION



ACCUEIL DE JOUR



ORIENTATION UNE NUIT



ATELIER D'INSERTION



SANTÉ



RENFORT HIVERNAL



→ Dominique MENTRÉ Président

Dominique DELMAS, Vice-président

Dominique BOUVIER, Secrétaire

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

LE « LOGEMENT PRIORITAIRE » DE GABRIEL ROSSET, ANCÊTRE DU « LOGEMENT D'ABORD » ?

Dès 1954, Gabriel ROSSET interpellait nos gouvernants sur la priorité de procurer un logement aux personnes sans-abri avant toute action sociale. Logement qui est, martelait-il à juste titre avec l'Abbé Pierre, un droit naturel. Son absence est la cause directe de la multiplication des taudis, des squats et des campements sauvages dans nos cités. Elle est la source de tous les maux qui affligent notre société et tout particulièrement pour Gabriel ROSSET en 1964, « *l'immoralité, la délinquance juvénile, la perte du goût de la vie et du travail, la révolte intérieure contre une société qui tolère de tels abus* ».

Que penser de l'évolution de cette société qui en vient même aujourd'hui à laisser fermées les entrées d'immeubles, à supprimer les retraits de façades et inventer du mobilier urbain empêchant les sans-abri de dormir ou simplement de se reposer ?

Dès 1967 Gabriel ROSSET écrivait dans l'Arche sous l'Arc-en-Ciel « *il ne suffit pas de bâtir des maisons, il faut bâtir des hommes ou plutôt, il faut les deux à la fois* ». Les cités et les villages bâtis dans les années 70 par LE FOYER pour loger les personnes ayant transité par les centres d'hébergement étaient tous organisés avec un accompagnement mené par des salariés et de nombreux bénévoles qui assuraient une surveillance nécessaire et un accompagnement social et éducatif. Ce sont en fait les principaux ingrédients du programme du Logement d'abord devenu depuis peu priorité nationale.

Cette orientation traduit une prise de conscience salutaire pour notre pays et les personnes qui vivent sur son sol, elle correspond bien à l'intuition de notre fondateur. La Métropole de Lyon s'est saisie du projet en en faisant une de ses priorités et nous lui en sommes particulièrement reconnaissants d'autant plus qu'elle coïncide avec les orientations stratégiques du FOYER, adoptées en 2017 pour 5 ans.

Ce programme ambitieux nécessitera, pour ne pas rester à l'état de rêve, des moyens très importants. Il ne suffit pas de s'engager médiatiquement à loger toutes les personnes sans-abri et toutes celles qui sont dans des squats, des logements insalubres et des taudis, encore faut-il confirmer cette volonté par un effort financier de l'Etat sans précédent. Celui-ci doit être rapidement perceptible et réaliste pour créer une dynamique. Si les mises en construction, la simplification des normes en vigueur dans le bâtiment, l'encadrement des loyers et les lois sur la fiscalité immobilière n'évoluent pas rapidement dans le même sens, l'espoir généré retombera comme un soufflé !

Parallèlement, il sera également nécessaire de former et de préparer tous les acteurs qui accompagneront ces personnes à un véritable changement de posture : le logement n'est plus un objectif à atteindre en franchissant les étapes les unes après les autres pour montrer qu'on le mérite, mais un préalable à partir duquel se déploie l'accompagnement. Cela signifie notamment abandonner une approche de « sachant » pour une approche « d'accompagnement » qui part des compétences, de l'histoire et des envies de la personne, en la regardant comme un adulte responsable. C'est un travail de longue haleine qui doit commencer dès maintenant par la formation des nouvelles générations de travailleurs sociaux. Un beau programme qui va nécessiter du temps.

Cette approche de la personne dans toute sa dimension, à la source du concept de Logement d'abord, touche de près LE FOYER. Si il a stratégiquement renoncé à la stricte gestion de logements, il se concentre sur son savoir-faire en matière d'Accueil, d'Hébergement, d'Accompagnement (y compris dans le logement) et d'Insertion Professionnelle. LE FOYER s'est déjà engagé dans cette démarche en transformant depuis deux ans ses locaux d'Accueil et d'Hébergement pour offrir aux familles la possibilité de cuisiner elles-mêmes, de gérer leur budget nourriture et se préparer ainsi à franchir plus facilement le passage vers un logement de droit commun. Le nouveau Centre Gabriel ROSSET sera construit dans ce même esprit en privilégiant au maximum l'autonomie des personnes accueillies et en offrant plusieurs types d'hébergement adaptés aux situations particulières et le plus proche possible de l'habitat de droit commun.

La question du manque de logements accessibles et adaptés n'est pas encore réglée, et il est nécessaire de continuer à accueillir ceux qui restent sans abri, sans emploi, et pour lesquels il n'existe pas de solution adaptée. LE FOYER reste donc bien à sa place et dans sa vocation. ■

RÉDACTION

Directeur de rédaction :

Dominique MENTRÉ

Rédacteur en chef :

Dominique MENTRÉ

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Marie-Colette COUDRY

Jean-Dominique DURAND / Sébastien GUTH

Michel LÉVY / Bernard MOUILLON

Annie PAPILLON / Noëlle PIERRE

Pierre TRICOU / Marion VEZIANT-ROLLAND

Ils ont collaboré à ce numéro :

Caroline BREDA / Tiang GIRARD

Marc LABORIE / Isabelle REA

Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2019

Directeur de la publication :

Dominique MENTRÉ

Numéro ISSN :

2021-0493

N° d'inscription paritaire :

0619 H 85296

Imprimerie :

IML - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage : 25.500 exemplaires

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2 à 3
Editorial	4
Nous aider	23
BRÈVES	5 à 7 et 10
VIE DU FOYER	
Retour en images	8 à 9
DOSSIER:	
LOGEMENT D'ABORD	12 à 17
SPIRITUALITÉ / CULTURE	
Une promotion existentielle	20
En librairie	21
Beauté	22

AIMEZ-NOUS! REJOIGNEZ LE FOYER SUR FACEBOOK

Likez, aimez, et partagez le quotidien du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI: reportages photos, vidéos, agenda et bien plus encore!



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Statuant sur l'exercice 2018

MARDI 28 MAI 2019 À 16H

(Émargement des listes pour les membres votants à partir de 15h)

THÉÂTRE LULU SUR LA COLLINE

60 rue Victor LAGRANGE / 69007 LYON

Accès métro B Jean-Macé

À cette occasion, merci de bien vouloir respecter la date limite d'envoi des pouvoirs comme stipulé dans les convocations. ■

AGENDA

→ 16 MARS 2019

Videz vos placards et faites une bonne action! Avec AUCHAN DARDILLY, échangez vos vêtements propres et en bon état contre un bon d'achat.

→ 19 MARS 2019 À 17H

Rencontre avec Michel CATHELAND auteur de l'ouvrage « Gabriel ROSSET - Ne te dérobes pas à ton semblable » à la Librairie SAINT PAUL / 8 place BELLECOUR 69002 LYON.

→ 30 MARS 2019 DE 10H À 19H

LES PETITES VENTES DU FOYER en collaboration avec POP UP MARKET au MOB HOTEL LYON / 55 QUAI RAMBAUD 69002 LYON.

→ 6 ET 7 AVRIL 2019

LE FOYER sera présent au « MARCHÉ DE LA MODE VINTAGE » avec des vêtements sélectionnés tout spécialement par notre Atelier Tri Textile, et collecter vos dons, à LA SUCRIÈRE / 9-50 Quai RAMBAUD, 69002 LYON.

→ 11 AVRIL 2019

Soirée « FLAMENCO POUR TOUS » (spectacle et conférence) au Centre Gabriel ROSSET avec la compagnie Julianna YMIRA dans le cadre de la « Nuit Nomade » de Lyon 7^{ème}.

→ 21 AVRIL 2019 À 15H30

GRANDE CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES EN FAMILLE suivie d'un goûter. Participation libre. RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE / 65 GRANDE RUE 69340 FRANCHEVILLE.

→ 18 MAI 2019

JOURNÉE SPÉCIALE DANS TOUS LES BRIC À BRAC DU FOYER

Faites des bonnes affaires pour l'été! Tous les Bric à Brac du FOYER fêtent l'été et ouvrent exceptionnellement les portes des magasins le samedi 18 mai 2019 de 9h à 16h non-stop. Ce sera l'occasion pour tous de faire des bonnes affaires pour une bonne action!

→ 18 MAI 2019 À 17H30

MESSE DU FOYER

Le Président et les membres du Conseil d'administration vous invitent à une célébration eucharistique le samedi 18 mai 2019 à 17 heures 30 à la Basilique de Fourvière.

Un pot de l'amitié clôturera cette célébration.

→ 20 AU 24 MAI 2019

L'ATELIER VÉLO À LA MAIRIE DE LYON 6^e

L'Atelier Vélo du FOYER se délocalise du 20 au 24 mai à la Mairie de Lyon 6^e pour sensibiliser les écoliers et organiser une collecte de vélos et de pièces, dans la cour. Une conférence publique sur l'éco-mobilité est également prévue le jeudi 23 mai à 19h.

MAIRIE DE LYON 6^e / 58 RUE DE SÈZE 69006 LYON.

→ 28 MAI 2019 À 16H

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

Retrouvez l'ensemble de l'actualité du FOYER sur le site internet www.fnds.org ou en vous abonnant à la newsletter INFO-FOYER. ■

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

ALIX EN HIVER

Alix, village du Beaujolais, accueille depuis la fin décembre 2018 et jusqu'à la fin mars 2019 un Centre d'hébergement pour des familles. C'est une cinquantaine de personnes dont de nombreux enfants qui ont été mis à l'abri pendant toute la durée du « Plan froid ».

UN GYMNASSE EN RENFORT

En attendant l'ouverture d'un Centre d'hébergement par La Fondation de l'Armée du Salut, LE FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI a assuré en janvier l'accueil de plus de 120 personnes dans un gymnase.

Lors des épisodes de grand froid, LE FOYER a également ouvert des places en « suroccupation » pour permettre à une trentaine de personnes d'être accueillies au Centre Gabriel ROSSET.

VILLAGE MOBILE DE VAULX-EN-VELIN

LE FOYER a amélioré les conditions d'accueil de son Village mobile en procédant à de nouveaux aménagements. Une chambre a été ajoutée à chaque habitat modulaire, une terrasse extérieure de 15 m² est prévue, fermée et dotée d'un portillon. Un bungalow supplémentaire aménagé en buanderie/cuisine par ilot de 5 familles a été installé.

LE FOYER À DARDILLY

Grand Lyon Habitat (propriétaire du bâtiment) a proposé au FOYER de prendre la gestion complète de la Résidence de Dardilly soit une centaine de studios pour une capacité d'accueil maximale de 210 places.

Ainsi, LE FOYER assure depuis le 1^{er} janvier la gestion d'une Résidence Sociale qui comprend 33 studios soit 50 places pour des personnes isolées ou des couples aux revenus très faibles.

Cette offre complète les 90 places de Centre d'Hébergement Urgence pour des familles et femmes seules avec enfants et les 70 places de Centre d'Hébergement d'Insertion pour des personnes isolées, des couples et des femmes seules avec enfants.

MERCI!

Merci à Gabrielle, 11 ans. Lors de son baptême, elle a reçu 185 euros. Elle a souhaité en faire don au FOYER pour aider les personnes dans le besoin. Bravo pour cette belle mise en pratique de sa Foi!

VISITE MINISTÉRIELLE

Le 4 décembre 2018, Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé s'est rendue à La Maison de Rodolphe lors d'un déplacement à Lyon. Elle était accompagnée d'une délégation de représentants de la Ville de LYON, de la Métropole, de la Préfecture et de Monsieur Alain MERIEUX.

Ce fut l'occasion pour LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et l'association LE MAS de présenter leurs associations et de mettre en exergue :

- Le besoin de décloisonner la santé et le social,
- La souffrance psychique des usagers,
- Les problématiques des personnes sortant des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance ou de celles sortant de prisons,
- L'accès à l'emploi des plus fragiles,
- L'élaboration de projets liés au Logement d'abord.

Madame BUZYN a ensuite pris le temps de rencontrer les équipes de bénévoles et salariés de la Maison de Rodolphe ainsi que les Passagers qui lui ont réservé un accueil chaleureux. ■



LES « PETITES VENTES » DU FOYER SAMEDI 30 MARS 2019 DE 10H À 19H



LE MOB HOTEL LYON accueille LES PETITES VENTES DU FOYER en collaboration avec POP UP MARKET.

Venez découvrir le savoir-faire de l'Atelier Insertion Professionnelle du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et acquérir ses réalisations: au programme vente de meubles de l'atelier menuiserie, meubles vintage, vaisselle déco spéciale « sélection Pop Up », vélos, et bien plus encore!

MOB HOTEL LYON / 55 QUAI RAMBAUD 69002 LYON ■

Jean-Bernard COFFY : CHEVALIER DANS L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

Jean-Bernard COFFY, référent du Pôle Insertion Professionnelle au Conseil d'administration du FOYER, vient d'être élevé par le Pape, le 27 janvier dernier, au grade de Chevalier dans l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand¹. Le Cardinal Philippe BARBARIN lui a remis cette distinction au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, de ses proches et de quatre familles qui ont bénéficié de l'aide du dispositif P.E.R.L.E.



Jean-Bernard a rencontré deux fois le pape François. La première, en 2014 avec une délégation de l'Association des Amis de Gabriel ROSSET et du FOYER dans le cadre du Procès en Béatification de Gabriel ROSSET, et la seconde en 2016 avec les élus chrétiens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, accompagnés par le Cardinal BARBARIN et les évêques.

À cette occasion, il a remis à la secrétairerie du Pape trois contributions. La première est un texte sur le partenariat entre l'État et le Diocèse pour l'accueil de migrants, le deuxième sur le dispositif PERLE (Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi) dont il est le référent et l'initiateur, le troisième sur le projet de création d'une Agence européenne de cohésion économique et sociale.

Ces documents ont été aussi remis d'une part au Cardinal Peter TURKSON, Préfet du dicastère pour le « service du développement humain intégral » d'autre part à Bruxelles où elles ont été appréciées par Nathalie LOISEAU, Ministre chargée des affaires européennes, qui a vu en eux l'intérêt de renforcer le volet social de l'Europe.

Jean-Bernard COFFY ancien responsable régional Pôle Emploi est administrateur du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et de HABITAT ET HUMANISME. Il a occupé à la demande du Préfet la Présidence de la Commission de Médiation du Droit Au Logement Opposable du Rhône. Il a succédé en septembre 2016 au Père Bruno-Marie DUFFÉ chargé au diocèse de Lyon de la Cellule Migrants du Diocèse, à la suite de sa nomination par le Pape comme secrétaire général du Dicastère dirigé par le Cardinal TURKSON.

On comprend donc mieux pourquoi et à quel titre Jean-Bernard COFFY a été proposé pour cet ordre, qui compte seulement 15 000 membres dans le monde, qui se dévouent et rendent d'éminents services à l'Eglise.

Jean-Bernard nous dit qu'il n'était au courant de rien et que cette annonce avait été tenue très secrète jusqu'au jour où son petit-fils accédant à l'ordinateur de son père vendit la mèche ! et lui révéla qu'il allait avoir « une grosse médaille » !

Détail historique amusant : porter cette décoration vous donne le droit de rentrer à cheval dans une église ou une cathédrale et de passer devant la garde pontificale qui vous rend les honneurs ! Notre récipiendaire ne s'y risquera pas et achève l'entretien en rappelant qu'il faut savoir rester modeste et humble. « Le Christ s'est fait pauvre avec les petits. » ■

Bernard MOUILLON

1. L'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand est une décoration accordée par le Vatican à titre civil ou militaire. Fondé le 1^{er} septembre 1831 par le pape Grégoire XVI en l'honneur du pape saint Grégoire (590-604), il visait à récompenser ses sujets restés fidèles et les militaires qui lui étaient venus en aide pour protéger les Etats pontificaux, à la suite de troubles insurrectionnels en 1831. Cet ordre s'inspire directement de l'ordre de la légion d'honneur.

FAIRE DE VOTRE IMPÔT, UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

75 % DE VOTRE DON DÉDUCTIBLE DE L'IFI

Depuis le 1^{er} janvier 2018 vous pouvez déduire de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (ex ISF) 75 % du montant de votre don effectué au titre de l'Atelier et Chantier d'Insertion du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

Chaque année, des centaines d'hommes et de femmes peuvent reprendre le chemin de la réinsertion, grâce à un accompagnement social et un passage dans notre Atelier et Chantier d'Insertion.

Si vous êtes assujéti à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (patrimoine immobilier supérieur à 1,3 M€), votre don au FOYER est déductible à 75 % de votre impôt dans la limite de 50 000 €, correspondant à un don de 66 666 €.

Vous avez jusqu'à la date limite de dépôt de votre déclaration IFI pour faire votre don.

VOTRE DON DE 1 000 €

= 750 € DE RÉDUCTION DE L'IFI
= 250 € DE COÛT RÉEL POUR VOUS.

Il contribue par exemple à la formation professionnelle d'une personne.

VOTRE DON DE 5 000 €

= 3 750 € DE RÉDUCTION DE L'IFI
= 1 250 € DE COÛT RÉEL POUR VOUS.

Il participe par exemple à offrir un suivi personnalisé à une personne pour l'aider à trouver un emploi une fois qu'elle sera sortie d'un de nos ateliers d'insertion.

Pour tout renseignement :

Tél. 04 72 76 73 53

Mail : donateurs@fndsa.org ■



■ **MERCI:** La fin d'année a déclenché de nombreuses initiatives solidaires au profit des plus démunis comme celles du Groupe Seb, d'Evolem ou du LOU Rugby...



■ **26 novembre 2018: MÉDAILLÉ!** Félicitation au Père Christian DELORME, ancien administrateur du FOYER, qui a été élevé à la dignité d'officier de l'Ordre national du Mérite



■ **FÊTES DE FIN D'ANNÉE:** Elles ont été organisées dans l'ensemble des Centres d'Hébergement du FOYER. À noter la Messe de Noël célébrée par le Cardinal Philippe BARBARIN au Centre Gabriel ROSSET. Merci aux écoles, bénévoles, pâtisseries, donateurs, Passagers, salariés, etc. et toutes celles et ceux qui se sont investis pour permettre la bonne organisation de ces événements.





■ **8 décembre 2018:** FÊTE DES LUMIÈRES. LE FOYER était partenaire de l'œuvre « Tisseur de vœux », réalisée par l'artiste Jaffa LAM



■ **15 janvier 2019:** VISITE A LA HALTE DE NUIT. LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a reçu la visite de David KIMELFELD, venu découvrir la Halte de Nuit l'Escale. Un moment privilégié pour les usagers, bénévoles et salariés d'échanger avec le Président de la Métropole de Lyon.



■ **8 et 9 février 2019:** QUÊTE DU FOYER. Félicitation aux 700 bénévoles qui ont sillonné les rues du département du Rhône pour solliciter la générosité des passants.



■ **24 au 26 janvier 2019:** SOUPE EN SCÈNE. De nombreux artistes, personnalités, et bénévoles se sont une nouvelle fois mobilisés autour du Chef Fabrice BONNOT pour « Soupe en Scène », au profit du FOYER.



■ **5 février 2019:** Signature du CPOM avec Monsieur Emmanuel AUBRY, préfet délégué pour l'égalité des chances et Dominique DELMAS Vice-Président du FOYER. LE FOYER a signé avec l'État le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2021 qui conditionne les financements et objectifs des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de l'association.



UN SAMEDI AUTREMENT POUR PARTAGER NOTRE JOIE DE VIVRE

La joie de découvrir, la joie de partager, la joie de discuter, de rire...

Cette joie, j'en fais particulièrement l'expérience depuis un an et demi, au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, à VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, où je suis bénévole une matinée par semaine, pour le service des petits-déjeuners.

J'ai décidé de devenir bénévole au FOYER à un moment de ma vie où je me questionnais professionnellement. Et c'est au contact de personnes dans le besoin et des exclus de la société que j'ai trouvé ce que je cherchais naïvement dans le milieu du travail : humanité, bienveillance, tolérance, empathie, écoute...

Quel plaisir d'échanger sourires et paroles réconfortantes ou de tendre simplement une main !

Un jour, j'ai serré celle de Diery, Passager du FOYER. Ce qui m'a interpellée chez lui, c'est justement sa joie de vivre. C'est le soleil à lui tout seul ! Artiste venant du Sénégal, il se

démène pour faire connaître son art de la sculpture sur bois et a beaucoup de projets comme la création d'un atelier et d'un lieu de rencontre sur l'art à VILLEFRANCHE.



Avec un groupe d'amies de la paroisse, nous l'avons invité à exposer ses œuvres à BEAUJEU. Juste pour permettre aux visiteurs de passer un "Samedi autrement", un moment convi-

vialement sur le thème de l'Afrique, pour tous les âges. Les enfants ont pu fabriquer de jolis colliers Massaï et réaliser des cartes noires à gratter laissant apparaître des dessins multicolores. Les adultes ont eu le plaisir de découvrir des tenues et objets sénégalais et de déguster du bissap, boisson africaine à base d'hibiscus.

Mais ce qui a ravi nos nombreux visiteurs, c'est la démonstration de Diery, qui a sculpté devant nous une pièce à partir d'un simple tronc. Une grande partie de l'assemblée est restée tout l'après-midi pour pouvoir admirer l'œuvre terminée.

Tous sont repartis avec le même sentiment, celui d'avoir vécu un moment de partage où le temps paraissait comme suspendu, un moment de communion autour d'un homme qui nous a offert à travers son art toute sa joie de vivre

Merci Diery! ■

Caroline BREDA,

CARNET

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Monsieur **Jean NOGIER**, bénévole au Bric à Brac Oullins depuis une dizaine d'années, décédé le 29 novembre à l'âge de 76 ans.

■ Monsieur **Peter WATSON**, référent des bénévoles du FOYER à Villefranche-Sur-Saône où il était très actif, en s'occupant par exemple du rayonnement local de l'association, est décédé subitement

le 13 décembre 2018 à l'âge de 77 ans.

■ Monsieur **Tomasz RUDZIEWICZ**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET et du Pôle d'Accompagnement Renforcé, décédé le 29 décembre 2018 à l'âge de 62 ans.

■ Monsieur **Daniel DETRY**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET et du Pôle d'Accompagnement

Renforcé, décédé le 30 décembre 2018 à l'âge de 69 ans.

■ Monsieur **Luçjan CZAPKOWSKI**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 18 janvier 2019 à l'âge de 70 ans.

■ Madame **Christiane PHILIPPE**, ancienne Bénévole au Brac à Brac Baraban, Guillotière, et Rue de Toulon, décédée en février 2019 à l'âge de 76 ans

Aux familles et amis de ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.

LE LOGEMENT D'ABORD

Une orientation gouvernementale, une (r) évolution des pratiques



Dès le mardi 6 juin 2017, à peine le nouveau gouvernement était-il constitué, à la suite de l'élection présidentielle, que Monsieur Richard FERRAND, alors Ministre de la cohésion des territoires, se référant au rapport sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre, réunissait un collectif d'associations. Il précisa alors que le gouvernement souhaitait changer de stratégie face à la politique de l'hébergement d'urgence. Cette rencontre permit d'échanger sur l'élaboration d'un « **Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme** ».

Richard FERRAND a notamment déclaré: « *Le Président de la République, alors qu'il était encore candidat, lors de la remise du 22^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement au début de cette année, a très clairement exprimé son souhait d'apporter des réponses structurales, performantes aux questions d'hébergement. Un effort considérable a été fait pour répondre aux difficultés de logement des plus précaires. Cette réponse a cependant été essentiellement quantitative et nous étions entrés massivement dans une logique de l'hébergement d'urgence, qui*

était devenue la règle plutôt que l'exception. Emmanuel MACRON s'est engagé à changer cette logique: le « Logement d'abord » constitue la base fondamentale pour changer cette logique, un principe directeur. »

Cette volonté gouvernementale française de mettre en œuvre une politique du « Logement d'abord » ne naissait pas *ex nihilo*. Depuis plus d'un quart de siècle, les États-Unis, puis, plus tard, les pays du Nord de l'Europe pratiquent, avec une apparente efficacité, le « *Housing First* ».

LE « HOUSING FIRST »

En 1992, un psychologue de l'Université de NEW YORK, constatant que chaque nuit, aux États-Unis 2 millions de personnes dorment dehors - dont 200 000 sont des SDF « chroniques », c'est-à-dire à la rue depuis plus d'un an - décide de tester un nouveau modèle. Il s'agit de donner d'abord aux sans-abri chroniques un endroit pour vivre,

sur une base permanente, plutôt que de les accompagner dans la rue. En quelques mois, Sam TSEMBERIS et ses associés, réunis sous l'ONG « *Pathways to Housing* », fournissent des appartements à 242 personnes sans-domicile, sans poser de questions. Pas de tests, pas de programmes contraignants, pas de formulaires

à remplir... Les résultats sont remarquables. Après cinq ans, 88 % des bénéficiaires étaient toujours dans leurs appartements, et le coût des soins bien inférieur à celui d'une approche classique. Depuis, le modèle a fait ses preuves dans d'autres villes Outre-Atlantique, mais a tardé à percer en Europe.

« Le principe du Housing First est simple : il s'agit de sortir de la rue une personne sans domicile fixe en lui remettant directement les clés d'un logement, semblable à celui de tout autre citoyen. »





Sam TSEMBERIS



LA NAISSANCE DU HOUSING FIRST

Dans un entretien qu'il avait accordé le 20 mars 2015 à Rafal NACZYK du site belge Alterechos, Sam TSEMBERIS l'un des membres fondateurs du « Housing First », déclara : « Les gens se sortent plus facilement de leurs addictions que de la pauvreté ».

Puis il expliqua, toujours dans le même entretien, comment lui était venue l'idée du « Housing First » (qui se traduit en France par Le Logement d'abord ou Un chez soi d'abord) : « À l'époque, dit-il, je faisais du travail social de proximité. Ma mission consistait à venir en aide aux personnes sans-abri en prise avec une maladie mentale. C'était un service social d'urgence : le maire de NEW YORK avait plutôt mauvaise presse, parce que plusieurs sans-abri avaient été retrouvés morts de froid ou électrocutés dans le métro. Du coup, il a voulu mettre un terme à cette forme d'exclusion en nous donnant l'autorité pour hospitaliser de force tous les sans-abri. C'était une décision terrible. Pendant quatre ans, j'ai vu

des gens se débattre parce qu'ils ne voulaient pas être internés. Mais une fois sortis, ils retournaient à la rue. Ça ne fonctionnait pas. Il fallait autre chose pour inverser la mécanique. Or, quand on sonde ces « SDF » pour leur demander quel est leur besoin premier, la réponse est unanime : ils veulent un habitat à eux. Avec quelques collègues, on a calculé que le coût d'une nuit dans un logement est beaucoup moindre qu'en hôpital ou en prison. Alors, j'ai quitté l'hôpital pour lequel je travaillais. Et avec quelques associés et 35 dollars en poche, on a décidé de créer une ONG. L'idée était simple : offrir d'abord un toit aux sans-abri, comme préalable et droit inconditionnel à leur réintégration dans la société. C'est une évidence : un logement personnel simplifie le retour vers le marché du travail et la création d'un réseau social. Même quand on est alcoolique ou toxicomane. »

Plus loin dans l'entretien, il précisait : « Ce qui a réellement joué en notre faveur, c'est la pertinence

de nos résultats. Notre credo, c'est qu'il est presque impossible de changer les mentalités s'il n'y a pas de preuves tangibles et quantifiables à l'appui. C'est la raison pour laquelle, dès le début, nous avons mené des enquêtes. De manière à évaluer l'approche sur le long terme. On a pu, par exemple démontrer qu'à DENVER, les coûts des services d'urgence ont chuté de 73 % pour les personnes ayant bénéficié de « Housing First ». Ce qui correspond à une économie annuelle de 31 545 \$ par personne. Les hospitalisations pour désintoxication ont baissé de 82 %, pour une économie supplémentaire de 8 732 \$. Plus que les considérations morales, humanistes ou idéologiques, c'est l'analyse des coûts et des bénéfiques qui sort les gens de la rue. Tout cela peut apparaître « cliniquement glacial », mais à la fin c'est le langage de l'espoir. »

LE MODÈLE AMÉRICAIN INTERROGE L'EUROPE...

Dans un entretien qu'il accorda le 5 mars 2018 au journal Libération, Christophe SENTE, Docteur en sciences politiques, chercheur à l'Université libre de BRUXELLES, déclarait :

« L'apparition d'un sans-abrisme de masse dans l'Union européenne (environ 900 000 personnes cherchent un hébergement chaque nuit) est un produit des évolutions socio-économiques en cours: il en est l'aspect le plus visible. Aujourd'hui, la mondialisation signifie d'autres formes de mobilité des personnes, qui affluent – pour des raisons d'emploi – vers les grands pôles urbains, ce qui pose la question de leur logement. Ce nouvel agenda du logement doit aussi beaucoup au tournant néolibéral des années 80, et plus particulièrement à la flexibilisation du travail, l'installation d'un chômage structurel et l'explosion des prix sur le marché de l'immobilier qui ne permettent pas à tout le monde de se loger ou de garder son toit. »

Le chercheur préconisait alors que l'on s'inspirât en Europe, pour combattre ce fléau du sans-abrisme, du dispositif mis en place à NEW YORK et dans d'autres villes des Etats-Unis, par Sam TSEMBERIS et ses associés, la *Housing First* ».

Christophe SENTE s'appuyait sur une étude qui démontrait que le nombre de sans-abri avait baissé en quelques années de 72 % à SALT LAKE CITY, la capitale de l'État de l'UTAH.

Il définissait alors à sa manière le dispositif du *Housing First*: « Le principe du *Housing First* est simple: il s'agit de sortir de la rue une personne sans domicile fixe en lui remettant directement les clés d'un logement, semblable à celui de tout autre citoyen. Et cela – c'est important –, sans exiger



au préalable la fin de comportements répréhensibles (consommation d'alcool ou de stupéfiants, par exemple) ou des conditions comme l'existence d'un revenu minimum ou d'un casier judiciaire vierge. Sa principale caractéristique est donc l'inconditionnalité. Il faut cesser de balader les SDF de centre d'hébergement en centre d'hébergement. Cette politique de simple mise à l'abri les maintient dans la précarité. L'inconditionnalité de l'aide ne signifie pas que ses bénéficiaires sont livrés à eux-mêmes. Un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire de médecins et d'assistants sociaux est mis à leur disposition. Enfin, cette inconditionnalité permet d'éviter la multiplication des acteurs institutionnels et des démarches administratives. »

Cette nouvelle logique représentait une révolution copernicienne pour beaucoup d'associations qui jusque-là avaient plutôt... pensé le contraire, et tenu l'accueil en hébergement d'urgence comme un passage obligé vers un logement de stabilisation puis vers un logement pérenne pour les personnes sans-abri. Le *Housing First* ne croit pas à la pertinence de ces paliers.

ET EN FRANCE, ALORS ?

Le vendredi 26 octobre 2018, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales définissait ses objectifs, rappelant une politique du logement esquissée sept ans plus tôt, en 2011. De quoi s'agissait-il ?

Ce projet de 2011 définissait un objectif: l'accès et le maintien dans le logement...

« Construire plus de logements sociaux, et très sociaux, pour répondre aux besoins des personnes les plus démunies et mettre tout en œuvre pour leur éviter les expulsions: tels sont les axes de la politique pour l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté. »

...et présentait le dispositif « Un chez soi d'abord », moyen d'atteindre ce but...

Le dispositif « *Un chez soi d'abord* » permet aux personnes sans-abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion.

« C'est un dispositif innovant pour sortir les personnes de la rue et les orienter directement vers un logement ordinaire », précisait le document gouvernemental, avant d'ajouter: « Les personnes sans abri vivent en moyenne 30 ans de moins que la population générale, et un tiers des personnes vivant à la rue souffrent de problèmes psychiques sévères. C'est pour combattre ce phénomène que les ministères en charge de la santé et du logement ont lancé, en 2011, le dispositif « *Un chez soi d'abord* » à Marseille, Lille, Toulouse et Paris. **Le dispositif « Un chez soi d'abord » a été le précurseur du plan quinquennal pour le**

Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan « Logement d'abord ».

Après une première phase d'expérimentation réussie, l'État souhaite porter à 16 le nombre de sites « Un chez soi d'abord » d'ici 2022, soit 2 000 nouvelles places. La Métropole de Lyon est l'un de ces 16 sites.

Le dispositif « Un chez soi d'abord » propose aux personnes en situation

de grande précarité et présentant des troubles psychiques sévères un accès direct à un logement stable, sans passer obligatoirement par un centre d'hébergement temporaire. Une fois logés, les bénéficiaires sont accompagnés au quotidien par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire. Le logement, droit fondamental, sert alors de tremplin pour faciliter les soins et l'inclusion sociale.



LE DISPOSITIF « UN CHEZ SOI D'ABORD » EN CHIFFRES

Depuis 2011, en France :

- 353 personnes logées et accompagnées ;
- 80% des logements se situent dans le parc privé grâce aux dispositifs d'intermédiation locative ;
- Plus de 85% des personnes bénéficiaires toujours logées et accompagnées depuis le lancement du dispositif ;
- 70 000 visites à domicile effectuées par les professionnels dans 4 équipes sur 5 ans, soit en moyenne une visite par semaine auprès de chaque locataire ;
- Un coût estimé entre 14 000 et 15 000 € par an et par personne bénéficiaire, inférieur à la prise en charge habituelle.

(Source : Ministère de la cohésion des Territoires
26 octobre 2018)

...pour arriver au plan quinquennal de 2018-2022.

Fort donc de cette expérimentation mise en œuvre depuis 2011, le gouvernement propose un « Plan quin-

quennal : Le Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme : 2018-2022 ». La présentation en a été faite par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse. Ce plan propose une réforme structurelle

de l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

DIMINUER LE NOMBRE DE PERSONNES SANS DOMICILE D'ICI 2022

Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Depuis cette annonce, l'État a :

- Lancé le deuxième plan de prévention des expulsions locatives dans le but de limiter le recours au jugement et le nombre d'expulsions effectives ;
- Inscrit la résorption des bidonvilles dans les stratégies territoriales par la circulaire du 25 janvier 2018 ;
- Déployé des moyens conséquents pour le logement des réfugiés ;
- Renforcé, avec l'instruction du 4 juin, le dispositif d'intermédiation locative qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur.

En outre, **24 territoires** (communes, intercommunalités ou départements) se



sont engagés pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord et ont été réunis lors d'un premier « Club des territoires » le 6 juin dernier à Paris.

Le comité de pilotage tenu jeudi 5 juillet a permis de détailler la feuille de route de l'État avec 60 mesures dont celles déjà mises en œuvre. Elles s'intègrent aux 16 priorités du plan qui fixent un cadre d'action clair et cohérent.

Parmi ces axes figurent la production de logements sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile, la mobilisation du parc privé à des fins sociales, le renforcement de l'accompagnement social vers et dans le logement, le développement d'une approche globale liant insertion socio-professionnelle et accès au logement ainsi que le renforcement de la prévention des expulsions locatives.

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME 2018-2022

Cette réforme structurelle de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement se décline en 5 priorités :

- 1 Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées**
- 2 Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées**
- 3 Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement**
- 4 Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle**
- 5 Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du « Logement d'abord »**

La mise en œuvre de ce plan est confiée à la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement).



L'EXEMPLE FINLANDAIS

Dans *Up, le Mag* du 30 janvier 2018 Peter FREDRIKSSON, ancien conseiller du ministère de l'Environnement finlandais pendant plus de vingt ans, et figure emblématique de cette politique déclarait : « *En Finlande, c'est inscrit dans la Constitution : les secteurs officiels doivent aider les gens à avoir leur propre logement.* »

La théorie, mise en pratique d'abord par des associations, a ensuite été étendue à l'ensemble du pays grâce à une volonté forte

de l'État finlandais. La combinaison de trois ministères a permis sa généralisation : l'Environnement, en charge de la construction et de la rénovation des habitations ; les Affaires sociales et la Santé, pour la prise en charge des personnes ; et les Finances, pour dégager le budget nécessaire (240 millions d'euros en huit ans) et soutenir les initiatives. **L'engagement des villes** était lui aussi un facteur essentiel : « *Sans leur soutien, rien n'aurait été possible* », ajoutait Peter FREDRIKSSON.

Depuis 2008, les centres d'accueil de nuit ont été démolis ou rénovés : « *Ils faisaient partie du problème. Ce ne sont pas des endroits humains où vivre* », précise l'ancien conseiller du ministre de l'Environnement. Certains appartements, éparpillés dans les villes, sont également transformés et loués afin d'éviter la concentration dans certains quartiers. L'offre est aussi diversifiée que la population à laquelle elle s'adresse.

QUEL DÉFI !

Mais cette politique volontariste et clairement définie se heurte à un défi de taille : la très mauvaise situation du logement en France.

Début février 2019, la Fondation Abbé Pierre a rendu la 24^e édition de son rapport annuel sur « *L'État du Mal-logement en France* ». Elle dresse un portrait statistique approfondi accablant, mais ne se limite pas à en observer les stigmates. Elle cherche aussi à infléchir les politiques publiques au travers de solutions concrètes au profit des mal-logés.

Au total, **près de 15 millions de personnes sont touchées, à un titre ou à un autre, par la crise du logement**, qu'elles soient mal logées ou fragilisées par rapport au logement (surpeuplement, impayés de loyers, copropriétés en difficulté, précarité énergétique...)

Ce rapport met en évidence en particulier **le sort des personnes sortant d'institutions** (aide sociale à l'enfance, prison et hôpital psychiatrique), souvent sans accompagnement ni solution de logement. Il montre que ces « sorties sèches », qui vont jusqu'à s'apparenter

à des expulsions de fait, aggravent la détresse de personnes particulièrement vulnérables et les conduisent parfois **« aux portes de la rue »**.

Face au sans-abrisme, la Fondation soutient depuis des années des expérimentations en France et à l'étranger montrant que **l'approche du « Logement d'abord »**, qui consiste à orienter directement les personnes sans domicile vers un logement autonome, est plus efficace et plus digne que les parcours chaotiques au sein du système d'hébergement d'urgence.

PLAN « LOGEMENT D'ABORD » DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

QUESTIONS À MARTINE CHANAL,
CHARGÉE DE MISSION À LA MÉTROPOLE DE LYON



L'Arche : La Métropole a manifesté de l'intérêt pour ce nouveau dispositif mis en place par l'État. Vous avez proposé d'y participer. Quelles sont les raisons qui vous ont conduite à adhérer à cette nouvelle politique ?

Martine CHANAL : La Métropole s'est positionnée sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancée par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) pour différentes raisons.

Tout d'abord parce qu'elle est dotée de l'ensemble des compétences qui permettent la mise en cohérence des politiques. Ainsi l'enjeu est particulièrement saillant, en matière de rapprochement des politiques d'habitat et d'urbanisme, avec les politiques de lutte contre l'exclusion sociale, du handicap, du vieillissement, de la protection de l'enfance.

Ensuite parce que le travail des Offices Publics Habitat métropolitains dans le cadre du Pôle public de l'Habitat notamment avec le HUB (économie, numérique...) a permis d'anticiper la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

On peut aussi compter à l'avenir sur une forte mobilisation de tous les acteurs compte tenu de l'ancienneté et de la qualité des partenariats sur ces sujets dans la Métropole.

Enfin les modalités actuelles de la gestion du « Sans-Abrisme » a montré leurs limites, voire leur inefficacité.

L'Arche : Comment allez-vous le mettre en œuvre dans

la Métropole et quelles sont les actions nouvelles que vous allez initier ? Le bénéfice escompté ? Quel est votre calendrier ?

M. C. : Nous envisageons trois axes de déploiement du Logement d'abord sur l'agglomération.

Le premier axe concerne l'offre. Nous allons mobiliser l'ensemble des acteurs et l'ensemble des filières, mais il faut savoir que la production de logements s'inscrit dans le temps long. Nos actions porteront sur le parc privé à vocation sociale, les pensions de famille et l'habitat groupé. Mais il faut noter que dans ce domaine nous nous heurtons à des limites, car la production de Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) se heurte à la Réduction du loyer de solidarité (RLS).

Le deuxième axe porte sur de nouvelles formes d'accompagnement et de relation.

Nous allons explorer de nouveaux modes d'intervention via des projets pilotes ciblant des situations qui ne trouvent pas de réponses satisfaisantes aujourd'hui. Ainsi sera développée une vingtaine de projets pour 300 ménages environ sur les thématiques des jeunes, des alternatives aux expulsions, de la lutte contre les sorties sèches d'institutions, des lieux repères, des équipes mobiles et pluridisciplinaires, des relations emploi/logement et du chez soi.

Enfin le troisième axe concerne l'accompagnement du changement des cultures et pratiques professionnelles (ou le Mécanisme d'amélioration permanent du Logement d'abord).

Nous allons impulser une dynamique « Logement d'abord » qui associera toutes les parties prenantes (personnes concernées, opérateurs, bailleurs, financeurs) et qui encourage le changement par l'observation, la formation et l'évaluation.

Le déploiement de cette nouvelle politique se heurte au paradoxe entre les ambitions du moyen et long terme à réaliser avec des outils adaptés au court terme. Les projets pilotes ont une visibilité à un ou deux ans. C'est le temps dans lequel il faudra aussi poser les jalons pour s'assurer d'un déploiement de logements à 5, 10, ou 15 ans comme nous le voyons dans l'expérience de la Finlande.

L'Arche : Qu'attendez-vous de vos partenaires et en particulier du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ?

M. C. : Nous entrons dans une phase transitoire, dans laquelle les institutions publiques et les acteurs de terrain doivent à la fois faire progresser les ambitions et composer avec le réel.

LE FOYER avec son expertise et sa surface est un des acteurs majeurs de la lutte contre le « Sans-Abrisme ». Les projets présentés par LE FOYER au titre du « Logement d'abord » s'inscrivent tout à fait dans les projets de la Métropole. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'implication de l'association dans ce nouveau dispositif et nous attendons qu'il continue à nous aider à progresser dans l'amélioration permanente de sa mise en œuvre.

Propos recueillis par Bernard
MOUILLON

DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, QU'EN EST-IL ?

Le mardi 29 mai 2018, une rencontre à BRON réunissait le réseau des acteurs locaux de l'habitat Rhône-Alpes sur « Les enjeux de la mise en œuvre du Logement d'abord ».

Les organisateurs précisait : « Le gouvernement lance début 2018 le **plan quinquennal pour le Logement d'abord 2018-2022** visant à proposer une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans domicile fixe, en

orientant rapidement vers un logement durable en s'appuyant notamment sur la mobilisation d'un accompagnement des ménages adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Pour cette mise en place, un **appel à manifestation d'intérêt** a permis d'identifier les territoires qui peuvent proposer dès 2018 une mise en œuvre accélérée du plan. En AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, 3 territoires se sont portés candidats et ont été retenus : la

Métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole et Clermont-Ferrand Métropole/Département du Puy de Dôme. »

La réflexion est engagée, à suivre...

On lira par ailleurs, en complément, l'entretien que Madame Martine CHANAL, chargée de mission à la Métropole de Lyon a bien voulu accorder à « L'Arche sous l'Arc-en-Ciel » sur cette question.

ET AU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ?

Notons d'abord que cette politique dite « innovante » ne l'est peut-être pas tant que cela pour LE FOYER. Il suffit de lire ce que Gabriel ROSSET, écrivait dans *L'Arche sous l'Arc-en-Ciel* n° 58, du 15 novembre 1967 :

« La pauvreté du logement entraîne les autres formes de pauvreté. Elle ruine les familles sur tous les plans : celui des ressources matérielles, de la santé, de la moralité : elle menace la vie même des enfants. Victor HUGO appelait les taudis des « abattoirs humains ». Les médecins, les assistantes sociales, les éducateurs, tous ceux qui ont pour mission d'aider une famille en détresse, mettent comme condition première et nécessaire à son salut l'attribution d'un logement. La pauvreté du logement est la plus cruelle, la plus dure de toutes, parce qu'elle est dans la perte d'un bien indispensable, essentiel, de première nécessité, et il ne faut pas l'oublier, de **droit naturel**. Elle est, plus que toute autre pauvreté, souverainement injuste, absurde, contre nature ».

Ces propos restent d'une grande actualité même si le contexte économique et social d'aujourd'hui ne saurait être étroitement comparé à celui des années 1950-1960, lorsque l'Abbé Pierre lança son historique appel sur les ondes de Radio-Luxembourg.

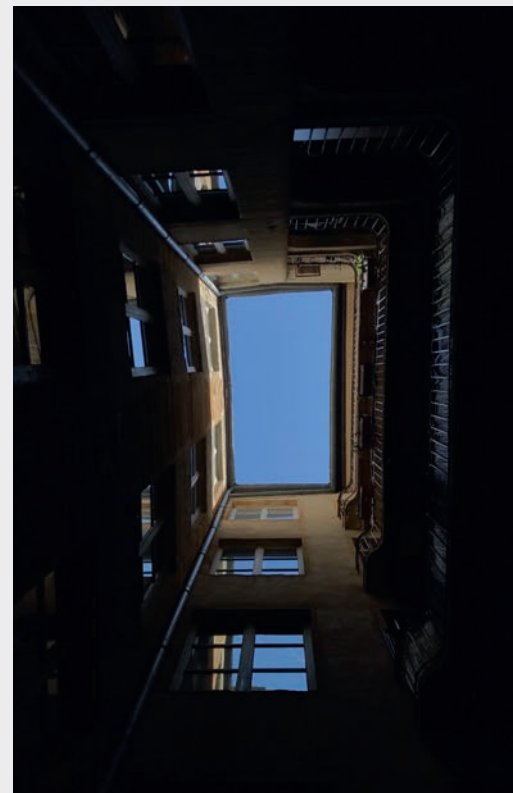
Alors, aujourd'hui, LE FOYER est appelé à revenir plus fortement que jamais à ces intuitions de jadis et à travailler autour des cinq grandes priorités que fixe le Plan quinquennal.

« Mais accueillir une personne sans-abri directement dans logement suppose, pour nous, un changement de paradigme, confie Marion VEZIAN-ROLLAND, directrice du FOYER. Très concrètement, nous nous organisons pour dédier des forces à cette dynamique qui changera nos manières d'intervenir et le regard porté sur les personnes que nous accueillons. Ainsi, notre Comité de Direction s'agrandit pour accueillir Régis BRETONES. Après avoir dirigé avec succès pendant 7 années le Parcours Évolutif de Retour Vers le Logement par l'Emploi (P.E.R.L.E.) porté par LE FOYER, comme on a pu le lire en septembre 2018 dans le numéro 259 de *L'Arche*, Régis rejoint le Comité de Direction en tant que Responsable du Développement. Sa mission sera désormais d'accompagner l'association dans ses projets de développement et particulièrement celui du Logement d'abord. »

C'est un immense chantier qui s'ouvre pour LE FOYER.

Durant les dernières décennies, il en a relevé beaucoup d'autres. À n'en pas douter, il saura rentrer de manière intelligente et efficace dans les nouvelles logiques du Plan quinquennal « Le Logement d'abord » au service des plus démunis.

Dossier réalisé par
Michel CATHELAND





LE BOCAGE, PREMIÈRE CITÉ DU FOYER DESTINÉE À RELOGER DES FAMILLES SANS-ABRI EN 1954

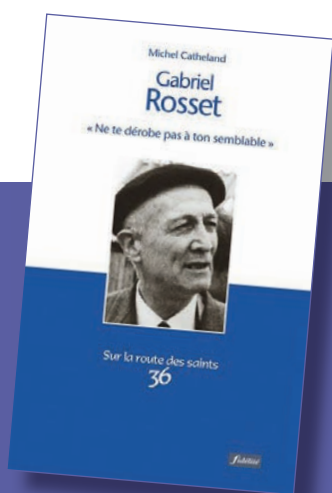
UNE PROMOTION EXISTENTIELLE

Un logement pour une famille qui n'en a pas, est la promotion de base, une *promotion existentielle* au même titre que les soins médicaux qui assurent la santé. L'une et l'autre conditionnent le reste. Or, tandis que l'aide médicale gratuite existe en France et que, dans les hôpitaux, le pauvre est aussi bien soigné que le riche, l'aide au logement pour ceux qui en ont le plus besoin est à développer et même à créer. Il faut commencer par cette promotion de base de toute action sociale.

Les cours d'alphabétisation et les cours ménagers, une formation professionnelle, syndicale et civique, bref tout ce qui constitue une promotion par le sommet; les relations sociales sont très importantes certes, ce sont les étages habitables à construire à partir du niveau le plus bas, mais la santé et le **logement** en sont les fondations. Il faut commencer par le commencement. ■

Gabriel ROSSET

*Arche sous l'Arc-en-Ciel n° 64,
mai 1969*



→ « Faire entrer quelqu'un dans la maison, donner une bonne soupe chaude à quelqu'un qui a faim, nettoyer un pauvre corps couvert de poux et de bêtes, c'est un geste divin ». Ainsi s'exprimait Gabriel ROSSET qui fonda à LYON, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI à la veille de Noël 1950.

EN LIBRAIRIE

Après de brillantes études à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, Gabriel Rosset se convertit au cours d'une retraite en 1926. Il se consacra alors pleinement à sa tâche d'enseignant chrétien. Puis, progressivement, à partir du milieu des années quarante, soucieux de traduire sa foi en actes, il ressentit un appel de plus en plus fort à venir en aide aux sans-abri, aux travailleurs immigrés, à toutes les personnes en état de précarité pour qui existaient fort peu de centres d'hébergement à Lyon. Il en créa donc. À la suite de l'Abbé Pierre, il prit conscience de la terrible crise du logement qui laissait pour compte tant de malheureux au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Alors, il construisit plusieurs cités d'urgence et près de 1 500 logements dans les banlieues de Lyon. Il

s'employa encore à ouvrir des ateliers d'insertion pour que ceux qui étaient accueillis puissent retrouver une vie digne par le travail.

Il mena alors en parallèle, avec une indomptable énergie nourrie par une intense vie de prière, sa carrière d'enseignant et les lourdes tâches qui lui incombaient comme fondateur du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. Peu de temps après sa mort, le cardinal GARRONE, qu'il avait connu lors de ses études à l'École Normale Supérieure, incita les responsables du FOYER à constituer un dossier en vue de sa béatification. Cette procédure est toujours en cours.

C'est cet homme que l'ouvrage de Michel CATHELAND se propose de mieux faire connaître. ■



BON DE COMMANDE

« GABRIEL ROSSET » - (Fidélité - Éditions Jésuites - Namur - 2019)

à adresser à: Amis de Gabriel ROSSET / 85, rue Sébastien GRYPHE / 69007 LYON

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Commande _____ exemplaire(s) de l'ouvrage « Gabriel Rosset » pour un montant unitaire de 12 euros (frais de port inclus).
Chèques à l'ordre des Amis de Gabriel ROSSET.

BEAUTÉ

Cet instant où la beauté,
après s'être longtemps fait attendre
surgit des choses communes,
traverse notre champ radieux,
lie tout ce qui peut être lié,
allume tout ce qui doit être allumé
de notre gerbe de ténèbres. ■

René CHAR

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 13 repas : 60 €



AUBERGE DES FAMILLES - PHOTO FABRICE JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DON



Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'IFI (ex ISF)
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'IFI (ex ISF)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre IFI à hauteur de 75 % du montant du don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50 000 euros.

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 536 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : donateurs@fnds.org

Site internet : www.fnds.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'Accueil de Jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les Bric à Brac
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et les **bénévoles en activité**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soirs à 17h30 (durée environ 1h30)** au FOYER LYON 7^e, et **à la demande** au FOYER de Villefranche-sur-Saône.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.



Contact :

benevolat@fnds.org

Tél. 04 72 76 73 53

ou 04 72 76 73 85

Site internet : www.fnds.org

SANS ABRI MAIS PAS SANS FOYER



www.fndsa.org

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI reçoit tous les soirs, de manière inconditionnelle, jusqu'à 1 300 personnes dans ses différents sites. Aidez-nous à les accueillir, héberger, accompagner et insérer : **grâce à vous, ils ne seront pas sans foyer.**

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. +33(0)4 72 76 73 53

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. Domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite **aider financièrement** LE FOYER :

- ci-joint chèque de _____ €

Je suis intéressé par une **activité bénévole** dans l'activité suivante : _____

Je souhaite **m'abonner** ou me réabonner (10 € pour 4 numéros).

Je souhaite **recevoir une information** sur les legs, donations, et assurances-vie au profit du FOYER

ACCORD DE DON RÉGULIER

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI - 3, RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON Cedex 07 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions données sur ce mandat. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Toute demande d'annulation doit être adressée au FOYER.

Merci de joindre un RIB ou un RIP

N°ICS: FR17ZZZ227072

MENSUALITÉ A PRÉLEVER

20 € 40 € 60 € Autre _____ €

COORDONNÉES DE MON COMPTE BANCAIRE

Numéro international d'identification bancaire (IBAN) :

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Code international d'identification de ma banque (BIC) :

□□□□□□□□□□

Fait à : _____ le : _____ Signature :



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 536 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.**

VOUS POUVEZ EFFECTUER UN DON EN LIGNE, SUR LE SITE INTERNET DU FOYER : WWW.FNDSA.ORG

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des données personnelles (RGPD), vous avez un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition sur les informations vous concernant. Pour l'exercer, contactez notre Déléguée à la Protection des Données Personnelles: contact.dpd@fndsa.org Les fichiers du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ne sont jamais vendus ou échangés.